



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

DECEMBRE 2010 / N° 87

MOT DU MAIRE

Dans le bulletin précédent, il était expliqué la politique en matière de déneigement. Le plan de viabilité hivernale prévoit toujours le passage du chasse-neige mais moins d'épandage de sel surtout sur les portions de voirie planes.

Comme la neige a toujours la fâcheuse idée de tomber partout au même moment, certains ont manifesté leur mécontentement pour avoir circulé sur des chaussées blanchies.

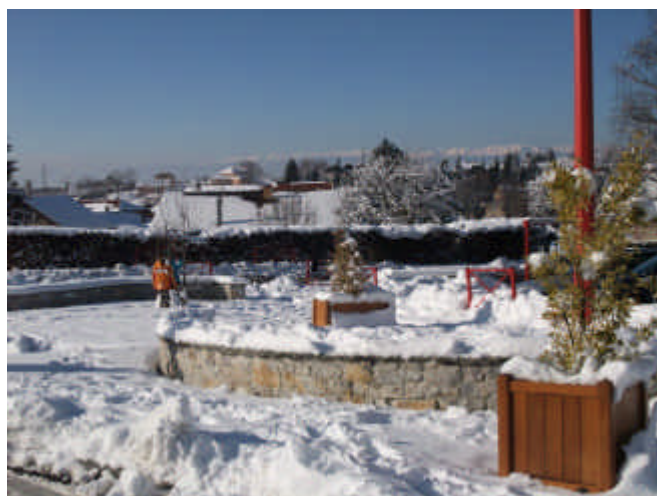
Par contre, j'ai eu des remerciements d'autres qui ont remarqué le travail accompli par les services de voirie mutualisée et surtout par notre employé communal.

Je ne tiens pas à mettre en avant une personne plus qu'une autre mais je soutiens l'action menée par notre agent technique qui effectue avec cœur et célérité l'ensemble des tâches confiées dans des conditions climatiques défavorables.

La neige reviendra, c'est l'hiver, mais un NOEL sous les flocons aura aussi davantage de charme.

Je vous souhaite à vous et vos proches de passer de joyeuses fêtes et je vous donne rendez-vous le vendredi 14 janvier à 19h00 à la salle des fêtes pour vous adresser mes meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Jacques Bouvard



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

AUTRES INFOS

Au fil des réunions...

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Membres présents : 10

Membres absents ayant donné procuration : 4

Membre absent : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2010.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint :

- présente les travaux de mise en sécurité de l'éclairage public qui débiteront en février 2011.
- Donne le retour de la gestion différenciée du fauchage, qui s'avère négatif pour l'instant, le but final de l'opération n'ayant pas été compris des citoyens des 6 communes concernées ; le résultat porte pourtant sur 135 heures de tracteur économisées, (soit l'équivalent de 11 000 litres de carburant), heures qui ont été utilisées pour nettoyer les grilles et avaloirs. L'expérience sera donc renouvelée en 2011.
- Le balayage mécanique n'a pas apporté la satisfaction attendue tant pour son prix que pour son rythme. Une nouvelle convention sera néanmoins signée en 2011 malgré un éventail de prestataires réduit.
- Déneigement raisonnable : les voies plates seront uniquement déneigées mais pas systématiquement salées. Il faut économiser le sel pour éviter davantage de pollution des nappes phréatiques et lacs + rivières. Une information sera diffusée auprès du public et inviter à l'effort d'équiper les véhicules.
- La signalisation communale sera mise à jour, le montant des achats de ces équipements est de 1 300 €.
- Travaux :
 - route des Vignes : début du chantier mi-novembre
 - Lac : reprise des travaux



Jacques BOUVARD, Maire :

Le Conseil Municipal définit l'entretien des routes pour la période hivernale

Le radar pédagogique qui a été positionné route des Voirons du 13 au 20 octobre fait constater sur 14 912 passages 765 excès entre 10 et 99 km/h.

**MODIFICATION N° 2 – STATUTS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS AGGLOMERATION – COMPOSITION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le nouveau mode de recensement de la population établit désormais annuellement la population communale.

Cette méthode de comptage permet aux élus et techniciens de disposer de données actualisées annuellement. De manière à éviter chaque année de modifier, le cas échéant, la représentation d'une ou de plusieurs communes, le Conseil Communautaire par délibération n°2010-198 en date du 22 septembre 2010 propose de modifier en conséquence la représentation des communes sur la base du recensement de l'année 2009 et la fixer comme suit :

Ambilly :	6 représentants
Annemasse :	19 représentants
Bonne :	4 représentants
Cranves Sales :	6 représentants
Etrembières :	4 représentants
Gaillard :	10 représentants
Juvigny :	4 représentants
Lucinges :	4 représentants
Machilly :	4 représentants
Saint Cergues :	4 représentants
Vétraz Monthoux :	7 représentants
Ville la Grand :	7 représentants

Pour calculer la représentation des communes, il est fait application de la règle suivante :

- 4 délégués par commune ;
- 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 1 500 habitants comprise entre 3 500 et 9 500 habitants ;
- 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 2 000 habitants au-delà de 9 500 habitants ;

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la population prise en compte sera celle publiée au journal officiel au 31 décembre de l'année précédant le renouvellement.



CONSULTATION – PROJET DE REVISION PPR Inondations du Foron – Communes de Ambilly, Gaillard, Ville-la-Grand, Saint-Cergues, Juvigny et Machilly

Le Maire expose que la Direction Départementale des Territoires transmet le projet de révision du PPR Inondations du Foron de la commune conformément à l'article R. 562-7 du Code de l'Environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles et établi en application des articles R. 562-1 et suivants du Code de l'Environnement.

L'avis du Conseil Municipal est requis.

Suite à une rencontre avec les services gestionnaires, des remarques ont été formulées. Cette réflexion reste dans l'attente des réponses. Le futur projet d'aménagement du centre du village tiendra compte des obligations qui en résultent.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – VENTE LEUENBERGER

Une déclaration d'intention d'aliéner est présentée pour les parcelles ci-après :

Section	Numéro	Dénomination	Superficie	Remarques
B	458	Chez Guyon	0 ha 02 a 10 ca	
B	2994	95 Quartier Guyon	0 ha 00 a 91 ca	A prendre sur la parcelle de plus grande surface n° 478
B	1932	Chez Guyon	0 ha 01 a 59 ca	
B	2184	93 Quai Guyon	0 ha 07 a 40 ca	
B	2996	Chez Guyon	0 ha 01 a 00 ca	A prendre sur la parcelle de plus grande surface, n° 2187

Des négociations seront conduites avec l'acquéreur potentiel pour un échange partiel de parcelles.



DEMANDE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ANNECY DE RETRAIT PARTIEL DU CDG

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie informe les collectivités affiliées du souhait présenté par la Communauté d'Agglomération d'Annecy de se retirer partiellement du Centre de Gestion, notamment en ce qui concerne la gestion des carrières et les CAP (commissions administratives paritaires) et de maintenir son affiliation au service de médecine de prévention du CDG 74.

Avis favorable à ce retrait.

SUBVENTIONS - FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE SAVOIE – TOUS UNIS POUR LES ENFANTS – HARMONIE MUNICIPALE

Suite aux demandes de subvention

- F.O.L. 2.90 € / enfant
- T U P L E 100 € (demande initiale de 300 €)

A l'occasion du Concert anniversaire des 30 ans de l'Harmonie qui s'est déroulé le 18 décembre, l'Harmonie avait sollicité les communes de Machilly et Saint-Cergues pour l'organisation d'un « Arbre de Noël » (achat de jouets, buffet apéritif) pour un montant de 4 690 €.

Vu les aides déjà consenties en 2010 et 2011 pour l'achat de nouveaux costumes d'un montant total de 4500 €, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € pour cette manifestation à titre exceptionnel.

BAUX COMMUNAUX – ATTRIBUTIONS DIVERSES

- Chalet communal route des Acacias : Madame et Monsieur THOREL, loyer 1 000 €
- Appartement Nord, 290 , route des Voirons : occupation temporaire de 3 mois par Monsieur Alain MUFFAT, loyer 743.76 + charges : 180 €
- Local « Usine » : convention précaire à Monsieur BROISIN, loyer 1.56 € le m² pour une surface de 350 m²

CONVENTION FINANCIERE LES MESANGES

Après avoir pris connaissance notamment de la garantie à consentir pour les prêts à contracter par HALPADES (article 2), de l'obtention de subventions (article 3) et la participation financière de la commune pour les prescriptions exigées et d'un coût supérieur à celles proposées par Halpades (article 4), une convention doit intervenir.



VIABILITE HIVERNALE

Le déroulement de l'organisation de la prochaine saison hivernale a défini les rues à déneiger et/ou à sabler en fonction de leur emplacement

Une communication précise sur ce sujet a été reprise dans le bulletin du mois de novembre.

P.A.D.D.

Le P.A.D.D. expose les objectifs politiques qui seront traduits dans le document réglementaire du PLU et se construit avec les contraintes, les atouts et les territoires à enjeux.

Plusieurs orientations sont présentées. Le cabinet LATITUDE, en charge de ce dossier, devra réétudier ses propositions, celles-ci ne répondent pas à l'attente dans leur présentation actuelle.

CESSION GRATUITE DE TERRAINS

Une régularisation doit intervenir pour la cession gratuite des terrains suivants :

Consorts Demaison – SECTION B 2774 d'une superficie de 1 are 51 centiares.

QUESTIONS DIVERSES

Communication du juré d'assises retenu pour la commune de Machilly suite à tirage au sort : LAGNEAU Pierre

Atelier théâtre du Manège : Demande disponibilité salle en 2011

Proposition d'une exposition photos avec projection « l'Himalaya » :

Un contact sera pris avec les représentants de la paroisse pour que celle-ci puisse se dérouler dans l'église, site qui semble se prêter au mieux à cette activité.

Restauration scolaire :

Suite aux incidents qui se sont déroulés récemment au restaurant scolaire, il est confirmé que les aliments ne sont pas responsables, ni aucune autre cause - voir détail à « Machilly au Quotidien »

Devis pour rampes d'accès église et mairie :

Deux modèles sont présentés mais ne s'accordent pas à l'aspect extérieur de ces bâtiments. Une demande complémentaire sera effectuée.



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

Membres présents : 10

Membres absents ayant donné procuration : 4

Membre absent : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 novembre 2010.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE AUPRES DE LA COMMUNE DE MACHILLY POUR LES ANNEES 2011 A 2013

Monsieur le Maire rappelle que le service de Police Municipale Intercommunale est mutualisé depuis le 1er janvier 2008 entre les 6 communes des Voiron (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2010. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, cette mise à disposition de services est renouvelée pour 3 ans.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES OPERATIONS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été constitué jusqu'au 31 décembre 2010 entre les 6 communes des Voiron (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

Ce groupement permet la passation de marchés publics en commun pour les opérations d'entretien de la voirie :

- Fourniture de signalisation verticale
- Elagage
- Entretien et mise aux normes des ouvrages d'art
- Nettoyement des voiries communales



- Entretien et réparation de l'éclairage public
- Signalisation horizontale
- Travaux de réfection de voirie (avec maîtrise d'œuvre éventuelle).

Ce système ayant donné satisfaction, il est renouvelé ce groupement pour les années 2001 à 2013.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2011 A 2013

Monsieur le Maire rappelle que le service d'entretien de la voirie est mutualisé depuis le 1er janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

- La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2010. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, cette mise à disposition de service est renouvelée pour 3 ans.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- M.F.R. Champ Molliaz (1 enfant de Machilly scolarisé dans cet établissement)
- Association Prévention Routière
- Lycée les 3 Vallées (1 enfant de Machilly scolarisé dans cet établissement)
- Centre de Formation d'Apprentis d'Annemasse (1 enfant de Machilly scolarisé dans cet établissement)
- MUTAME Savoie Mont-Blanc 152.00 € (2011)
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale

REGULARISATION HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les dispositions du décret n° 2002.60 du 14 janvier 2002 et notamment son article 6 prévoient que le nombre des heures supplémentaires accomplies dans les conditions prévues par le présent décret ne peut pas dépasser un contingent mensuel de 25 heures.

Cependant, des circonstances exceptionnelles justifient la prise en charge de 85 heures restant à régulariser à l'agent technique



REGULARISATION COMPLEMENT DE MISSION TRAME VIAIRE

Un appel d'offres avait été lancé le 7 mai 2009 suivant le mode de passation de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour la réalisation d'une étude paysagère prospective d'une trame viaire et des espaces publics gare et environs en liaison avec le chef-lieu, le marché avait été attribué aux Architectes du Paysage pour un montant d'honoraires HT de 15 065 € par décision n° 2 du 19 juin 2009.

Or, il s'avère qu'au cours de cette mission, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires par la communication d'études liées au CEVA, TPG et notamment le PPRI, impactant de manière importante les études déjà présentées et obligeant à une nouvelle orientation liée à ces nouvelles difficultés techniques, ce qui a entraîné des études supplémentaires et des plus-values.

Un avenant intervient pour le dépassement portant le nouveau montant à :
- 22 800 € HT.

EXPOSITION PHOTOS HIMALAYA

.Présentation du projet d'une exposition et projection sonorisée sur l'Himalaya du 11 février au 4 mars 2011.

PROCHAINE SEANCE : LUNDI 10 JANVIER 2011

Machilly au quotidien...

RENTREE SCOLAIRE 2011 2012



Afin de préparer la rentrée scolaire 2011-2012 et de prévoir l'effectif, les parents d'enfants nés en 2008, domiciliés sur la commune sont priés de bien vouloir se faire connaître en Mairie – téléphone : 40 50 43 51 94



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

**RESTAURANT SCOLAIRE****C O M M U N I C A T I O N**

Suite aux problèmes rencontrés au restaurant scolaire, divers services sont intervenus et ont communiqué leurs observations.

Il a été confirmé que le prestataire, les aliments ou toute autre cause ne sont imputables aux malaises ressentis par les enfants et une enseignante.

Les conclusions se dirigent vers une source de contamination extérieure amenée par un porteur et qu'ensuite un effet de groupe ait créé ces vomissements.

Des mesures de prévention ont été mises en place par le port de tenues adaptées (masques, charlottes...) ; la présence des enfants ou de toute personne extérieure au service n'est plus acceptée dans l'office.

Le personnel complètera ses connaissances par des formations approfondies.

Des analyses bactériologiques seront également effectuées annuellement par un laboratoire agréé.

A LIRE AVEC LES ENFANTS

A la nouvelle année, il est de coutume de formuler des vœux et de prendre de nouvelles et bonnes résolutions.

Aussi pour sa part, l'ensemble de l'équipe du restaurant scolaire souhaite que les enfants renouent avec la discipline, c'est-à-dire se montrent respectueux envers les adultes qui les encadrent et également entre eux, se tiennent correctement assis et non affalés sur la chaise ou les genoux à hauteur de la table, ne crient pas à tue-tête et s'alimentent correctement en tenant convenablement les couverts.

Cette liste pourrait être plus longue, mais c'est l'essentiel des vœux pour cette année 2011.

En retour, les enfants pourraient prendre la résolution de respecter ces demandes et les parents sont invités à leur expliquer en quoi consiste une « bonne » tenue.

Il est certain que le repas du midi doit être un instant de détente dans la journée scolaire, mais tel qu'il se déroule actuellement avec chamailleries, injures ..., il n'entre absolument pas dans ce cadre.

Aussi, pour le bien de tous – adultes et enfants - avant de devoir avoir recours à des mesures coercitives telles que renvoi momentané ou définitif, ce petit mot s'adresse à tous les enfants fréquentant le restaurant scolaire pour les inviter à devenir des convives plaisants.



Ramassage des Ordures Ménagères.

Vous ne devez plus ignorer que le ramassage des ordures ménagères sur la commune sera effectué par le service adéquat d'ANNEMASSE-AGGLO à partir du :



5 AVRIL 2011 !

Cela signifie qu'à partir de cette date, LES SACS NE SERONT PLUS RAMASSÉS et que la collecte des ordures ménagères ne se fera plus qu'au moyen de conteneurs. Concernant ces derniers, ils devront être estampillés « NF » afin de pouvoir être chargés sur les camions d'Annemasse-Aglo. Si vous ne possédez pas encore de conteneurs, sachez que la mairie peut vous procurer des formulaires pour en commander auprès d'Annemasse-Aglo. Si vous en possédez déjà, merci de vérifier qu'ils sont bien estampillés « NF ».

Vous avez sans doute vérifié sur votre calendrier 2011 et vous pensez que nous avons communiqué un mauvais jour ! Eh bien non, car,

A PARTIR DU MOIS D'AVRIL, le jour de ramassage ne sera plus le vendredi mais le MARDI !

Nous nous permettrons de vous rappeler cette information dans chacun de nos bulletins. Un document plus complet parviendra également dans vos boîtes aux lettres dans les semaines à venir

Quelques chiffres pour terminer ce rappel :

•Ce seront près de 28.000 tonnes d'ordures ménagères qui seront collectées sur le territoire d'Annemasse-Aglo en 2010.

•Vous pouvez faire baisser ce chiffre en utilisant davantage le recyclage, le compostage et les déchetteries. Ainsi vous contribuerez à réduire les déchets à la source ce qui sera bénéfique pour l'environnement et les finances de notre communauté de communes.



REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DU FORON

Avis d'Enquête publique.

Le Préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire des communes de AMBILLY, GAILLARD, JUVIGNY, MACHILLY, SAINT-CERGUES et VILLE-LA-GRAND la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision des P.P.R.I. du Foron.

Cette enquête se déroulera **du jeudi 6 janvier au jeudi 20 février 2011.**

Durant cette enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête correspondant à chaque commune dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture, sauf jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie, siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de MACHILLY :

LE JEUDI 6 JANVIER 2011 de 10 à 12 heures

LE LUNDI 7 FEVRIER 2011 de 10 à 12 heures

A compter du jour de l'enquête et en fonctionnement normal du site internet de la DDT 74, les documents des dossiers d'enquête seront consultables à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

**Votre CAF change de numéro de téléphone :**

Désormais, pour la joindre, composez le **0810 25 74 10**. (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le numéro change mais les services restent les mêmes.

Pour plus d'informations Caf.fr



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Natura 2000 sur le Massif des Voirons



1er état des lieux...

Depuis mai 2010, la démarche Natura 2000 a repris sur le massif des Voirons.

Au programme ?... de la **gestion concertée** !

Alors que l'environnement prend de plus en plus de poids dans les décisions politiques de notre société, il était temps que le massif des Voirons soit intégré à la démarche. En effet, ce n'est qu'en 2008 que le sommet du massif a été désigné, au titre de la Directive Européenne « Habitats », sous l'intitulé « Site Natura 2000 du massif des Voirons ».

Natura 2000 ? Qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000, c'est un **réseau européen d'espaces naturels** ayant pour but la préservation de la diversité biologique tout **en tenant compte des activités socio-économiques**. Nous sommes bien loin de la mise sous cloche de sites naturels interdisant la pénétration de l'Homme !

C'est déjà 26616 sites en Europe ; 12,5% du territoire de la France et 16,8 % du département de Haute-Savoie !

1ers éléments du diagnostic pour le site des Voirons...

Des habitats...

Un site essentiellement forestier, recouvert à 73%, dont la grande majorité est en **hêtraie** (stade final naturel des forêts de moyenne et basse altitude d'Europe dominé par le Fayard). Les zones ouvertes, moins étendues, sont caractérisées par un important **pâturage** sur Saint-Cergues et Cranves-Sales, une petite **prairie de fauche** sur Boège (de plus en plus rare en montagne), des **pelouses d'altitude** ainsi que des clairières forestières et fourrés divers. Le caractère humide du site ressort également avec plus de 10 % en **zones humides**. Pour finir, une petite zone de **lande à genêt et à callune** caractérisée par son acidité a été mise en évidence.



Parmi tous ces habitats, certains d'entre eux comme la hêtraie, certains habitats humides et la lande à genêt et à callune sont d'**importance européenne** et donneront lieux à des **mesures de gestion** appropriées.

Concernant l'**état de conservation** de la hêtraie, seul 30 % de cet habitat a été reconnu en bon ou moyen état de conservation. La prédominance du sapin et/ou de l'épicéa dans certaines zones constitue l'une des causes identifiées.

D'autres problématiques existent : des dégâts de gibiers en passant par une signalisation mal adaptée au réseau de sentiers... ce sont autant de sujets qui seront traités lors de **groupes de travail** réunissant les différents **acteurs du site**.

... et des espèces

A l'image des habitats, des espèces d'importance européenne sont également présentes sur le site : le **Sonneur à ventre jaune**, petit crapaud au ventre de couleur vive, aime à se reproduire dans les ornières forestières alors que nous cherchons encore des traces de quelques pieds de cette magnifique orchidée qu'est le **Sabot de Vénus**...

Vous connaissez la **Buxbaumie verte** ? Sous ce nom compliqué se cache une petite mousse récemment trouvée sur le site. Bien que passant inaperçue, elle pousse sur les troncs d'arbres pourrissants et humides à l'abri de la sécheresse.

Quant au **Lynx**, ce gros chat inoffensif reste très discret, il passe par le massif pour se nourrir avant de poursuivre sa route. Saviez vous qu'il peut parcourir dans un terrain très accidenté plus de 40 kilomètres à vol d'oiseau en 3 jours ?

Ces espèces ne seront pas laissées de côté ! Au même titre que les habitats, des mesures de gestion appropriées seront également proposées pour chacune d'entre elles.

Un **document de gestion** sera ainsi rédigé pour le site. Celui-ci dressera un **état des lieux du patrimoine naturel** qui **sera croisé avec celui des usages et des activités humaines**. Il permettra au final la mise en place et en pratique d'une **gestion multifonctionnelle** avec une meilleure prise en compte des espèces et des milieux d'intérêt européen.

Le site Natura 2000 du Massif des Voirons est riche d'une biodiversité visible ou cachée qu'il faut **gérer ensemble et préserver durablement** pour que chacun puisse profiter d'une **nature en bonne santé** !

Purdey CHEVALIER
Chargée de mission Natura 2000 (C.E.R.F.F.)
<http://www.lacerff.fr/>



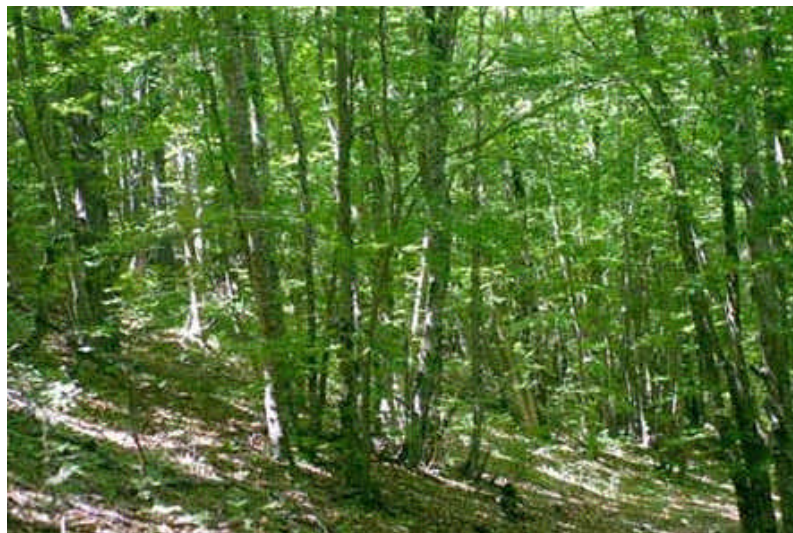
Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



Sonneur à ventre jaune



Hêtraie



pour clore CE DERNIER BULLETIN 2010



Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Le Personnel Communal,



Vous souhaitez d'Excellentes Fêtes

ainsi qu'une Bonne Année 2011 pleine de bonheur !

Et vous invitent aux Vœux du Maire le vendredi 14 janvier 2011

à 19h00 à la Salle des Fêtes.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr